

Nombre de  
Membres en  
Exercice  
15

Qui ont pris  
Part à la  
Délibération  
12

Date de la  
Convocation  
22/10/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT VICTOR MALESCOURS

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre  
le trente octobre  
à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Yves BOMPUIS, Maire.

PRESENTS : ROYON Elisabeth, TEYSSIER Frédéric, BROCARD  
Béatrice, DEVUN Carole, FAVARON Jacques, MELLADO Nicolas,  
ODIN Edwige, PATOUILLARD Emilie, SABOT Norbert, SOUQUE  
Philippe, VIAL-GAUVRIT Michèle.

EXCUSES : FAURE Emilie, BLACHON Daniel.

ABSENT : VALOUR Philippe.

OBJET DE LA  
DELIBERATION

Monsieur Frédéric TEYSSIER a été nommé secrétaire de séance.

N° 2024/06/12

**Aménagement du  
lotissement Les Pins**

**Demande de subvention  
LEADER**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de se  
prononcer pour solliciter une subvention LEADER dans le cadre de  
l'appel à projet 1.1 – reconquête du foncier et renaturation en centre  
bourg pour le projet d'aménagement du lotissement Les Pins.

Montant prévisionnel de ces travaux est de 273 825,00 € HT dont  
136 990,00 € HT pour la renaturation.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel de  
l'opération pour la partie renaturation :

- subvention DETR 2022 : 34 019,00 € subvention acquise
- produits des amendes de police : demande en cours
- subvention Fonds Vert : 40 000,00 € subvention sollicitée
- **subvention LEADER : 30 000, 00 € subvention sollicitée**
- fonds propres et emprunts

Le début des travaux est prévu le 1<sup>er</sup> mai 2025.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du dossier et  
délibéré :

- **APPROUVE** le projet,
- **ADOpte** et **VOTE** le plan de financement comme présenté ci-  
dessus,

AR Prefecture

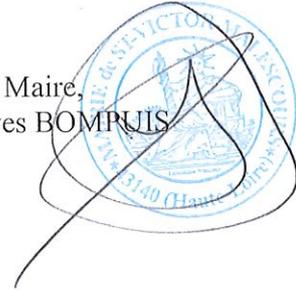
043-214302275-20241030-2024\_06\_12-DE  
Reçu le 21/11/2024

.../...

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide LEADER,
- **ASSURE** une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financement externe inférieur au prévisionnel,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et tous les documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Yves BOMPUIS



AR Prefecture

043-214302275-20241030-2024\_06\_12-DE  
Reçu le 21/11/2024